

(5) *Construction de voûtes et grosses réparations aux Palais de Justice
de districts ruraux*

Aucun de ces travaux n'ont été exécutés. Les seuls travaux extraordinaires ont été les calorifères, pour lesquels il a été payé \$22,000 durant cette période.

Pour les ponts en fer, il a été payé \$206,127.09 pour compléter les entreprises commencées par M. Mercier. Les castors ont discontinué cette politique, si avantageuse aux vieilles paroisses.

A quoi se résument ces obligations, telles qu'établies par ce qui a été payé pour les exécuter ? Le voici :

(1) Palais de Justice de Montréal.....	\$300,000 00
(2) Ecoles Normales à Montréal.....	152,337 21
(3) Nouveaux Palais de Justice.....	60,876 84
(4) Rachat des débiteurs de Fraserville...	20,000 00
(5) Construction de voûtes, etc, rien.....	
Ponts en fer.....	206,127 09
En tout.....	<u>\$739,341 14</u>

Comme on le voit, ce n'est pas la mer à boire.

5. DIVERSES VIEILLES DETTES

L'acte d'emprunt contient ce qui suit :

(b) Dépôts temporaires.....	\$261,361 27
(c) Dettes pour terres et autres, chemin de fer Q. M. O. & O.....	122,364 00
(f) Perte sur le dépôt fait à la banque d'E- change.....	27,000 00
(g) Somme due au comité protestant de l'instruction publique en vertu du règle- ment de la question des biens des Jé- suites.....	62,661 00
	<u>\$473,686 27</u>

Les dépôts temporaires mentionnés à c se trouvent compris dans le montant de ces mêmes dépôts pour le 30 juin 1891 — \$262,252.47, que nous avons déjà entrés — en sorte qu'il faut les éliminer, pour ne pas faire double emploi.

Les comptes publics pour 1891, page 19, constatent qu'il a été payé cette année-là \$70,364.27 de comptes se rattachant à la construction du chemin de fer Q. M. O. & O., ce qui réduit à \$51,999.73 la balance restant dans le passif le 30 juin 1891. Mais, comme cette dette est antérieure à la vente du chemin de fer en 1882, ce n'est pas